

Motion à l'attention de Monsieur le ministre de l'Éducation nationale
et de Monsieur le recteur de l'académie de Créteil
sur les conséquences pédagogiques de la crise du COVID 19

Le conseil d'administration du lycée Frédéric Mistral (Fresnes, 94) réuni le vendredi 29 mai 2020 constate l'impact important de la crise sanitaire due à l'épidémie de COVID 19 sur les apprentissages des élèves :

- arrêt du fonctionnement normal des établissements à compter du 16 mars, soit pour la quasi-totalité du troisième trimestre,
- reprise éventuelle courant juin mais avec une présence des élèves à temps partiel et pas forcément pour tou.te.s les élèves du fait des contraintes sanitaires,
- impossibilité de terminer les programmes,
- décrochage scolaire de nombreux élèves malgré les efforts déployés par la communauté éducative,
- accroissement des inégalités du fait des différences d'accès aux outils numériques et des différences de condition de vie des élèves pendant le confinement et à son issue.

À la rentrée de septembre, dont les conditions restent à ce jour très incertaines, les élèves n'auront pas les connaissances et savoir-faire prévus par les programmes censés avoir été suivis en 2019-2020, et les écarts relatifs à ces acquisitions, entre élèves, seront inédits. Les besoins en remédiation seront considérablement accrus. Un retour progressif à la normale, au cours de l'année scolaire 2020-2021, suppose un réaménagement des programmes, comprenant des allègements, ainsi de moindres effectifs dans les classes.

C'est pourquoi le conseil d'administration du lycée Frédéric Mistral demande :

- **l'attribution de moyens supplémentaires exceptionnels pour l'Éducation nationale dans le cadre d'une loi de finances modificative,**
- **une révision à la hausse des Dotations Horaires Globales dès le mois de juin, permettant de préparer au mieux la rentrée de septembre,**
- **des recrutements plus conséquents dans le cadre des concours – dont les épreuves ont été reportées,**
- **une évaluation rapide des besoins des personnels et des élèves en équipements numériques adaptés et une dotation à la hauteur de ces besoins, afin de faire face dans de meilleures conditions à une éventuelle nouvelle vague épidémique.**

Adoptée à l'unanimité – les membres de la direction ne prenant pas part au vote.